



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

COMMUNIQUE

Date : 4 novembre 2023

Service communication

Pauline Martineau / tél. 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

Parthenay-Gâtine participe à la Semaine européenne de réduction des déchets

A l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, le service déchets de Parthenay-Gâtine sera présent au marché de Parthenay mercredi 22 décembre pour présenter les moyens de réduire ses déchets (acheter en vrac, faire réparer, donner, etc.).

A cette occasion, la collectivité relance également la campagne d'affichage sur le réemploi du 20 novembre au 3 décembre. Les affiches utilisées en début d'année sont réemployées !

Cela s'inscrit dans La communauté de Communes mène depuis plusieurs années une politique pour permettre la réduction des ordures ménagères.

- Renforcement du tri des emballages ménagers avec la mise en place des extensions de consignes de tri en 2019 (tous les emballages en plastiques en vrac mélangés aux autres emballages papier, carton et en métal)
- Des points d'apports volontaire pour le tri du verre réparti sur tout le territoire
- La proposition du réemploi d'objets en déposant au caisson Emmaus à la déchèterie de Parthenay
- Le développement des filières de tri sur les 3 déchèteries du territoire
- Développement du compostage individuel. Pour rappel, Parthenay Gâtine met à disposition gratuitement pour chaque foyer un composteur 345 litres. Si vous n'êtes pas équipé, vous pouvez faire la demande auprès du service déchets.

Une réduction des ordures ménagères visible en Parthenay-Gâtine

Les efforts de la population du territoire, associée à la politique menée par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour réduire les ordures ménagères, portent leurs fruits. Le volume produit par habitant a sensiblement réduit : il est passé de 176 kg/hab/an en 2019 à 148 kg/hab/an en 2022.

Pour accompagner cette évolution et inciter les usagers à poursuivre leurs gestes de tri, la grille de dotation des bacs d'ordures ménagères a été revue.

La nouvelle grille a été votée en conseil communautaire au mois de juin 2023.

Grille de dotation des bacs d'ordures ménagères							
Nb de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7/8
<i>Avant</i>	<i>120 litres</i>	<i>180 litres</i>	<i>240 litres</i>	<i>240 litres</i>	<i>240 litres</i>	<i>360l +120 l</i>	<i>360l +120 l</i>
Nouvelle dotation	120 litres	120 litres	180 litres	180 litres	240 litres	240 litres	360 litres

Cette évolution est mise en œuvre uniquement lorsqu'un usager demande un nouveau bac. Il ne s'agit pas d'un remplacement généralisé des bacs d'ordures ménagères.

A noter : Si le bac est cassé, trop petit ou trop grand, l'utilisateur peut faire la demande auprès du service déchets pour le changer.

Pas les bacs jaunes

Cette évolution concerne les foyers dont la collecte est réalisée tous les 15 jours. Cette évolution ne concernera pas les bacs jaunes.

Pour rappel, la Communauté de communes met à disposition des habitants les bacs roulants pour qu'ils puissent y déposer leurs ordures ménagères (bac gris) et leurs déchets recyclables (bac jaune). Le volume du bac mis à disposition dépend de la composition du foyer.

Nouvelles distribution de composteurs individuels

La prochaine distribution de composteurs individuels est organisée le 13 décembre à Parthenay. Prise de rendez-vous obligatoire via les démarches en ligne du site internet de la CCPG ou par téléphone au 05 49 94 90 54.